

Olivier Forcade et Philippe Nivet (dir.), *Les réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècles*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008.

Daniel Cohen,

Département d'histoire, Rice University, Houston, TX, Etats-Unis.

Bien que le phénomène des réfugiés occupe une place centrale dans l'histoire de l'Europe contemporaine, il n'existe qu'assez peu de travaux historiques d'ensemble traitant de la question sur une période longue. Le livre connu de Michael Marrus (*Les exclus : les réfugiés européens au XX^e siècle*, 1986) demeure une référence mais, à l'instar de la vision formulée en son temps par Hannah Arendt, favorise fortement la seule période 1919-1939 comme date de naissance exclusive des « sans-état ». L'étude de Gérard Noiriel sur « le droit d'asile en Europe depuis 1793 » (*La tyrannie du national*, 1991) porte quant à elle un regard socio-historique original sur un thème traditionnellement cher aux juristes mais se limite, malgré son sous-titre ambitieux, aux seules politiques et pratiques de l'état français. Transcendant ces deux approches, l'ouvrage collectif dirigé par Olivier Forcade et Philippe Nivet élargit le cadre chronologique, géographique et conceptuel de l'histoire des réfugiés en Europe. Ouverture chronologique d'abord : en incorporant dans leur champ d'investigation la période moderne, les auteurs battent en brèche l'idée d'une hypothétique « année zéro » (1789 et le début de l'émigration nobiliaire hors de France ou 1919 et l'apatridie massive causée par la reconfiguration territoriale du continent) qui inaugurerait officiellement un « âge des réfugiés ». Comme le montrent clairement José Javier Ruiz Ibanez et Jean-Pierre Poussou, les déplacements forcés, les politiques d'exclusion ou d'asile sont monnaie courante en Europe bien avant l'avènement de la « contemporanéité ». Certes, ces exilés de la première modernité européenne sont le plus souvent des réfugiés religieux (minorités juives et morisques originaires d'Espagne, fugitifs catholiques ou protestants pendant la Réforme et surtout émigrants huguenots après 1685) alors que leurs successeurs post-révolutionnaires (1789 peut faire en cela figure de date charnière) deviennent des réfugiés politiques. Néanmoins, cette rupture typologique importante reste inscrite dans un processus continu de micro-mobilités ou de migrations forcées plus larges entamé bien avant la fin du XVIII^e siècle. Expansion géographique ensuite : une part importante des contributions de ce volume fait une part belle aux « confins » de l'Europe – les Balkans, traités sous des angles différents par Olivier Chaline (« grande migration serbe » de 1690), Fabrice Jesné (diplomatie italienne et réfugiés des guerres balkaniques, 1912-1914) et Hervé Georgelin (réfugiés arméniens en Grèce, 1922-1949) occupant dans l'ouvrage une place de choix. Flexibilité conceptuelle enfin : à l'opposé d'une approche juridique restreinte faisant du réfugié un individu persécuté et poussé hors de son pays d'origine (définition encore en vigueur dans la Convention de Genève de 1951) les

auteurs s'intéressent également aux « réfugiés nationaux » tels que les populations françaises du Nord et de l'Est déplacées au cours des deux conflits mondiaux (François Roth et Philippe Nivet) ou les civils déportés par des puissances belligérantes, en l'occurrence Allemands de Prusse-Orientale transférés de force par la Russie tsariste vers la Sibérie en 1914 (Manon Pignot). Sont également considérés comme « réfugiés » des individus non plus en fuite mais en phase de retour, volontaire ou non : soldats et travailleurs soviétiques déplacés vers l'Ouest entre 1941 et 1943 et rapatriés par l'URSS en 1944-1945 (Vanessa Voisin), Allemands « de souche » expulsés d'Europe danubienne en 1945 vers les zones d'occupation soviétiques et occidentales d'Allemagne (Ségolène Pyer) ou même pieds-noirs rapatriés d'Algérie en 1962 (Jean-Jacques Jordi). Cette perspective large n'est pas sans risques, avec au premier rang celui de diluer la spécificité de la notion de réfugié en l'appliquant mécaniquement à toutes formes de déplacements involontaires. Ce n'est fort heureusement pas ce qui se dégage de l'ouvrage. Soucieux d'éclairer d'une lumière historique un phénomène jusque-là fortement cerné par l'analyse juridique, les auteurs tentent ici, souvent avec succès, de clarifier « une gamme de situations plus complexe, plus riches d'expériences humaines, longues parfois de plusieurs siècles. » Mais le défi reste de taille, comme l'admet d'ailleurs Oliver Forcade : comment en effet « reconnaître le réfugié dans les incarnations historiques si éloignées du déplacé, du clandestin, de l'exilé ou de l'immigré ? » (p. 333).

L'approche micro-historique s'avère à cet égard particulièrement féconde. Retrouver le réfugié, c'est aussi croiser des itinéraires personnels et des vécus privés. Stratégie évidente pour les spécialistes de la littérature d'exil, ce recours à l'échelle individuelle est jusqu'ici resté assez marginal dans l'historiographie des réfugiés. Pris dans des mouvements de masse, ceux-ci sont souvent décrits comme des groupes ou des catégories macro-historiques, réifiés de la sorte par l'usage d'archives institutionnelles émanant de gouvernements, d'autorités militaires et de police ou de bureaucraties humanitaires. Dans un essai haletant qui retrace minutieusement les pérégrinations d'une famille parisienne – en l'occurrence la sienne – pendant l'exode de juin 1940, Stéphane Audouin-Rouzeau altère l'image d'impuissance qui colle traditionnellement aux réfugiés de masse : « à aucun moment », conclue-t-il, « ils ne cessent d'être des acteurs sociaux, bien décidés à tenir leur destin en main. » (p. 251). Dans un autre contexte, la lecture faite par Karine Rance du « livre de raison » tenu par un émigré noble languedocien à Coblenz entre 1792 et 1802 montre qu'une conscience de réfugié peut se façonner par la construction narrative d'un for privé en exil plus que par une assignation identitaire officielle et rigide. Le cas d'Alfred Schutz, réfugié et intellectuel viennois dont le patronyme perd son *Umlaut* après une installation aux Etats-Unis en 1939, est ici révélateur. Pour Olivier Lazzarotti, cette élimination annonce une renaissance plutôt qu'une disparition. Ni Américain ni Autrichien mais les deux à la fois, Schutz entre alors pleinement dans le rôle de passeur culturel, hybridité libératrice remettant en cause une vision trop figée d'une présumée souffrance d'exil.

La prise en charge humanitaire des réfugiés fait également l'objet de diverses contributions. Nadine-Josette Chaline montre comment, entre 1870 et 1920, le Saint-Siège s'investit graduellement en faveur des réfugiés de guerre, participant ainsi à la construction d'un champ humanitaire international qui reste néanmoins dominé par la Croix-Rouge. Cet humanitaire de guerre, étudié ailleurs par Annette Becker, n'est pas

sans conséquences : il pave la voie, par le prisme des réfugiés, à un humanitaire de paix dont l'écllosion dans l'entre-deux guerres a été récemment retracée par Dzovinar Kévonian. Dans le cadre national de l'empire russe, cette « structuration du champ humanitaire autour des réfugiés » entre 1915 et 1917 entraîne également d'importantes transformations. Comme le souligne Olga Pichon-Bohrnskoy, les agents des « *zemstvos* », à l'avant-scène de l'assistance mais aussi du contrôle des flux de millions de réfugiés et déportés au sein de la Russie Impériale, extirpent l'humanitaire de la pure sphère caritative pour lui donner une dimension nettement politique. Le sociologue Smaïn Laacher s'intéresse quant à lui à la prise en charge administrative des demandeurs d'asile sur le sol français en décrivant le fonctionnement de la Commission des recours des réfugiés (CRR), récemment rebaptisée Cour nationale du droit d'asile. Rejetés en première instance par l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) dans leur grande majorité, les demandeurs d'asile peuvent alors s'en remettre à cette cour d'appel pour obtenir le statut de réfugié politique. Spécificité française, plus de 60% des demandes d'asile finalement validées (environ 7 500 en 2006) résultent de cette procédure de recours. L'OFPRA et l'ancienne CRR, explique Smaïn Laacher, ont donc inversé leurs vocations respectives, la structure d'appel se transformant en organisme d'octroi. Le témoignage oral et public du requérant, auquel il est systématiquement fait appel en cas de recours, expliquerait cette tendance libérale : l'évaluation directe du récit mais aussi de la voix et des gestes du requérant permet dans bien des cas de tempérer le doute *a priori* en vigueur à l'OFPRA. Cette théâtralité, pourrait-on ajouter, est l'un des aspects majeurs du système de traitement des demandes d'asile basé sur l'administration individuelle de la preuve et mis en place en France et en Europe occidentale au début des années cinquante.

Les réfugiés en Europe, on le voit, foisonne de pistes, d'objets et d'angles originaux complétant, comme le reconnaît avec gratitude la spécialiste de droit international Raphaëlle Maison, les approches juridiques ou politistes. Les déplacés de guerre de 1914-18 et 1939-1945, les pratiques humanitaires qui naissent dans ce contexte, les rapatriés et transférés de l'Europe de l'après-guerre et de la décolonisation y sont fructueusement mis en miroir. On notera également l'intérêt qu'aura le lecteur à découvrir des réfugiés à l'histoire souvent inconnue du grand public (Arméniens en Grèce, Serbes en Hongrie, Allemands en Russie, etc.). Une lacune importante reste cependant à souligner : dans ce volume consacré à l'Europe, aucune mention n'est faite des réfugiés juifs de l'entre-deux-guerres, des émigrés antifascistes et antinazis des années trente, des « personnes déplacées » juives et non juives de la fin des années quarante, des fugitifs de la guerre froide des années cinquante ou des dissidents de l'Europe de l'Est des années soixante et soixante-dix. On comprend que les auteurs ont cherché, implicitement ou explicitement, à dépasser le cadre « arendtien » du bannissement politique qui en effet masque la riche pluralité historique du fait réfugié, plus souvent le sous-produit de la guerre totale que de la dénaturalisation punitive. Encore faut-il ne pas complètement ignorer la distinction majeure séparant les « sans-droits » des victimes de catastrophes humaines provoquées par la guerre. Non pas pour établir une futile hiérarchie de la souffrance, mais pour garder en mémoire qu'au cours du premier vingtième siècle en particulier, les réfugiés de la guerre et les réfugiés de la paix relèvent de trajectoires différentes. Mais cet ouvrage fécond, et c'est son but légitime et affiché, veut avant tout saisir l'histoire des réfugiés



Histoire@Politique. Politique, culture, société - Rubrique « Comptes rendus - ouvrages ». Mis en ligne le 23 juillet 2009, www.histoire-politique.fr

« dans le champ délimité des guerres à l'époque moderne et contemporaine », objectif que ces contributions inédites et savantes atteignent avec brio.